

Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Secrétariat à la Culture et au Sport

Vision

D'ici 2004, la participation au sport, aux loisirs et à la vie active est hautement considérée en tant qu'élément contribuant au mieux-être de la population du Nouveau-Brunswick

Mission

Nous sommes le secteur du gouvernement au Nouveau-Brunswick qui assure un leadership et des ressources à la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active afin d'augmenter les possibilités d'activités physiques et la poursuite de l'excellence.

Valeurs

- 4 Le sport, les loisirs et la vie active constituent un service public essentiel.
- 4 Bénévoles et bénévolat
- 4 Prestation équitable des services, dans le respect de nos deux communautés linguistiques
- 4 Formation et perfectionnement des leaders
- 4 Une vaste gamme de possibilités, accessibles à tous et à toutes
- 4 Comportement éthique, reposant sur la confiance et le respect
- 4 Poursuite de l'excellence sous toutes ses formes
- 4 Créativité, innovation et initiative
- 4 Partenariats efficaces et effort de collaboration tout en respectant l'autonomie de nos partenaires.

Domaines clés

Marketing et participation au sport, aux loisirs et à la vie active

Développement du sport

Développement des loisirs communautaires

Développement et gestion des ressources

Buts

1. Réduire le nombre de résidents physiquement inactifs au Nouveau-Brunswick de 10 % d'ici 2003.
 2. Améliorer la reconnaissance des bénévoles.
1. Apporter une contribution importante afin que l'Équipe Nouveau-Brunswick aie aux Jeux du Canada 2003 le meilleur rendement jamais obtenu.
 2. Améliorer le niveau de performance compétitive aux Jeux du Canada 2001 et aux Jeux de la Francophonie 2001.
 3. Accueillir « d'une façon jamais vue auparavant » les Jeux d'hiver du Canada 2003 et les Jeux de la Francophonie 2001.
 4. Élaborer une stratégie de développement du sport pour la période qui suivra 2003.
1. Améliorer la coordination des programmes et services dans la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active.
 2. Renforcer la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active en favorisant l'indépendance grâce à des partenariats et à des activités engendrant elles-mêmes leurs propres ressources.
 3. Améliorer l'excellence du leadership dans la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active.
 4. Améliorer la fierté, l'identité et l'esprit communautaires générés par les activités de sport, de loisirs et de vie active.
1. Augmenter les ressources pour le développement du sport, des loisirs et de la vie active.
 2. Améliorer la gestion de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active concernant les ressources humaines et financières internes afin d'optimiser les avantages pour la collectivité.

Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Secrétariat à la Culture et au Sport

Marketing et participation au sport, aux loisirs et à la vie active

But

1. Réduire le nombre de résidents physiquement inactifs au Nouveau-Brunswick de 10 % d'ici 2003.

Objectif

- a. Réduire de 2 % les niveaux d'inactivité physique chez les jeunes et les femmes au cours de l'année se terminant le 31 mars 2001.
 - b. Réduire de 3 % les niveaux d'inactivité physique chez les jeunes et les femmes au cours de l'année se terminant le 31 mars 2002.
 - c. Appuyer les efforts de préparation d'un exposé sur les avantages du sport et des loisirs à l'ensemble des 15 Conseils de bandes des communautés autochtones du N.-B. d'ici le 31 mars 2002.
 - d. Établir une mesure de base pour l'adhésion combinée de nos organisations de populations spéciales reconnues du N.-B. d'ici le 31 mars 2001.
 - e. Augmenter la participation des populations spéciales du N.-B. au sport et aux loisirs de 2% au cours de l'année se terminant le 31 mars 2002.
 - f. Augmenter la participation des populations spéciales du N.-B. au sport et aux loisirs de 2% au cours de l'année se terminant le 31 mars 2003.
 - g. Augmenter de 2 % l'adhésion aux organisations de sport et loisirs provinciales reconnues au cours de l'année se terminant le 31 mars 2001.
 - h. Augmenter de 2 % l'adhésion aux organisations de sport et loisirs provinciales reconnues au cours de l'année se terminant le 31 mars 2002.
 - i. Augmenter de 2 % l'adhésion aux organisations de sport et loisirs provinciales reconnues au cours de l'année se terminant le 31 mars 2003.
 - j. Présenter les avantages du sport, des loisirs et de la vie active à la séance d'orientation à l'intention des représentants municipaux élus d'ici juin 2001.
 - k. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à améliorer la coordination et la prestation des programmes d'activités physiques aux plans national et provincial offerts à la population du Nouveau-Brunswick par l'entremise de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active (Bouger, c'est dans ma nature!, Transport actif, Été actif, distribution du Guide sur l'activité physique et autres).
2. Améliorer la reconnaissance des bénévoles.
 - a. Établir le profil de fonctionnaires du Nouveau-Brunswick qui se portent volontaires pour le sport, les loisirs et la vie active deux fois par année à compter de l'année 2001-2002.
 - b. Participer au Comité interministériel pour l'Année internationale de volontaires afin de reconnaître les bénévoles dans les domaines du sport, des loisirs et de la vie active par l'entremise du Comité et de ses initiatives.
 - c. Étudier la faisabilité de l'établissement d'un centre de services de bénévolat provincial permanent pour le perfectionnement et la formation en matière de leadership dans le sport, les loisirs et la vie active d'ici le 31 mars 2002.

Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Secrétariat à la Culture et au Sport

Développement du sport

But

1. Apporter une contribution importante au meilleur rendement jamais obtenu d'Équipe Nouveau-Brunswick aux Jeux du Canada 2003.

2. Améliorer le niveau de performance compétitive aux Jeux du Canada 2001, aux Jeux de la Francophonie 2001 et aux Jeux autochtones 2002 de l'Amérique du Nord.

3. Accueillir « d'une façon jamais vue » les Jeux d'hiver du Canada 2003 et les Jeux de la Francophonie 2001.

4. Élaborer une stratégie de développement du sport pour la période qui suivra 2003.

Objectif

a. Gagner la Coupe du Centenaire aux Jeux du Canada (le 8 mars 2003).

b. Gagner un nombre record de médailles (21) (le 8 mars 2003).

c. Participer à tous les sports et à toutes les disciplines (le 8 mars 2003).

a. Améliorer le nombre de médailles gagnées par l'Équipe NB aux Jeux d'été du Canada (17), le 25 août 2001.

b. Améliorer le record du nombre de points obtenus aux Jeux d'été du Canada (136,5), le 25 août 2001.

c. Voir 75 % des athlètes du N.-B. obtenir leur meilleure marque personnelle aux Jeux de la francophonie le 24 juillet 2001..

d. Contribuer à obtenir un taux de participation en vertu duquel les athlètes d'au moins 10 des 15 communautés autochtones du Nouveau-Brunswick concourent dans le processus de sélection pour les Jeux autochtones 2002 de l'Amérique du Nord d'ici le 31 août 2001.

a. Assurer le soutien d'une épreuve préparatoire dans tous les sports pour les Jeux du Canada 2003.

b. Assurer les ressources humaines pour aider à la tenue des Jeux au sein des comités suivants : Conseil d'administration, Comité de coordination, Comité du sport, Comité de gestion.

c. Tenir une réception très réussie avant les Jeux 2003.

d. Coprésenter (la province et la Société hôte 2003) une réception très réussie aux Jeux d'été du Canada 2001.

e. Augmenter la promotion des Jeux de la francophonie de façon à ce que 85 % de la population du Nouveau-Brunswick soit consciente de la tenue de ces jeux d'ici le 1^{er} août 2001.

a. Élaborer une stratégie pour le développement du sport au-delà de 2003, d'ici le 31 mars 2002.

Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Secrétariat à la Culture et au Sport

Développement des loisirs communautaires

But

1. Améliorer la coordination des programmes et services dans la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active.
2. Renforcer la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active en favorisant l'indépendance grâce à des partenariats et à des activités engendrant elles-mêmes leurs propres ressources.
3. Améliorer l'excellence du leadership dans la collectivité du sport, des loisirs et de la vie active.
4. Améliorer la fierté, l'identité et l'esprit communautaires générés par les activités de sport, de loisirs et de vie active.

Objectif

- a. Appuyer l'achèvement fructueux des inventaires communautaires d'ici le 28 février 2002.
 - b. Tenir 8 forums ou ateliers communautaires afin d'élaborer une stratégie pour la promotion de l'activité physique d'ici le 31 mars 2002.
 - c. Terminer 8 projets réussis de vie active des collectivités d'ici le 30 novembre 2002.
 - d. Élaborer un cadre de politique autour d'ententes de partenariat école-collectivité, englobant le sport et les loisirs, d'ici le 31 octobre 2001.
-
- a. Établir une mesure de base pour les politiques suivantes en matière de leadership d'ici le 30 avril 2001 :
 - Le pourcentage des organisations sportives provinciales reconnues qui ont adopté une politique faisant en sorte que tous les enfants ont un entraîneur accrédité.
 - Le pourcentage des organisations sportives provinciales reconnues qui ont adopté une politique faisant en sorte que tous les jeux sanctionnés soient arbitrés par un arbitre accrédité.
 - Le pourcentage de municipalités qui ont adopté une politique exigeant que tous les groupes qui utilisent les installations municipales soient dirigés par un entraîneur/instructeur accrédité.
 - Le pourcentage des partenaires de base en matière de sport, de loisirs et de vie active qui ont adopté des politiques sur la violence et le harcèlement.
 - b. Établir des mesures-repères pour l'élaboration des politiques susmentionnées d'ici le 30 juin 2001.
-
- a. Tenir des jeux régionaux dans au moins 3 régions avec la participation d'au moins 3 collectivités d'ici le 19 août 2001.

Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active du Secrétariat à la Culture et au Sport

Développement et gestion des ressources

But

1. Augmenter les ressources pour le développement du sport, des loisirs et de la vie active.
 - a. Fournir des services d'expert conseil à temps plein pour la région de la capitale d'ici le 30 septembre 2001.
 - b. Maintenir ou augmenter les ressources en personnel de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active d'ici le 31 mars 2004.
 - c. Établir une mesure de base concernant les ressources financières acquises par nos partenaires provinciaux de base en sport, loisirs et vie active pour l'année financière se terminant en 2000, d'ici le 15 mai 2001.
 - d. Augmenter de 5 % les ressources financières acquises par nos partenaires provinciaux de base en sport, loisirs et vie active pour l'année financière se terminant en 2001, d'ici le 15 mai 2002.
 - e. Augmenter de 5 % les ressources financières acquises par nos partenaires provinciaux de base en sport, loisirs et vie active pour l'année financière se terminant en 2002, d'ici le 15 mai 2003.
 - f. Établir des mesures de base pour le nombre de postes de professionnels équivalents temps plein (ETP) dans les domaines suivants :
 - i. Les postes d'administrateurs de sport, loisirs et vie active dans le système provincial/régional/local de sport et loisirs d'ici le 31 mars 2001.
 - ii. Les professionnels municipaux en matière de loisirs au Nouveau-Brunswick d'ici le 31 mars 2001.
 - iii. Les postes techniques dans le système provincial/régional/local en matière de sport et loisirs d'ici le 31 mars 2001.
 - g. Atteindre les objectifs suivants :
 - i. Augmenter le nombre d'administrateurs qui travaillent dans le système provincial/régional/local de sport et loisirs d'au moins deux ETP d'ici le 31 mars 2002.
 - ii. Augmenter le nombre de membres de personnel technique travaillant dans le système provincial/régional/local de sport et loisirs d'au moins deux ETP d'ici le 31 mars 2002.
 - iii. Maintenir ou augmenter le nombre de postes ETP pour les professionnels municipaux en matière de loisirs au Nouveau-Brunswick d'ici le 31 mars 2002.
2. Améliorer la gestion de la Direction du sport, des loisirs et la vie active concernant les ressources humaines et financières internes afin d'optimiser les avantages pour la collectivité.
 - a. Établir un système de surveillance des domaines clés et un processus de gestion du plan de la Direction d'ici le 31 mars 2001.
 - b. Terminer la mise en œuvre de la phase II du nouveau modèle de financement d'ici le 31 mars 2001.
 - c. Terminer la révision de l'efficacité du modèle de développement du sport régional pour les 7 sports et apporter les changements jugés nécessaires d'ici mars 2001.
 - d. Tenir une Conférence des ministres couronnée de succès avant les Jeux 2003.

**Plan stratégique 2000-2004 de la Direction du sport, des loisirs et de la vie active
du Secrétariat à la Culture et au Sport**